



## AVIS CONSEIL GENERAL

### SÉANCE DU 15.09.2021

Réuni en séance le 15 septembre 2021, en présence de 39 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve à l'unanimité le Règlement Communal d'Organisation (RCO)
2. Il approuve à l'unanimité le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
3. Il approuve à l'unanimité le Fonds pour la rénovation.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 16 novembre 2021.

Fait à Val de Bagnes, le 17 septembre 2021

Le Conseil général